

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02775
Numéro SIREN : 879 246 650
Nom ou dénomination : 3 C MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 4948

3 C MENUISERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 1 rue de l'Ormeteau,
77500 CHELLES
879 246 650 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 11 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le onze mars,
A dix-huit heures,

La **société HOLDING DES COUSINS**, Société par actions simplifiée au capital de 1 300 000 euros, ayant son siège social 30 allée Léon Jouhaux, 77183 CROISSY BEAUBOURG, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 823 406 111, représentée par son Président, **Monsieur Christophe POLIMURO**,

Associée unique de la **société 3 C MENUISERIE**,

En présence de **Monsieur Christophe POLIMURO**, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique prenant acte de la démission de Monsieur Christophe POLIMURO de ses fonctions de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société HOLDING DES COUSINS, SAS au capital de 1 300 000,00 domiciliée 30 rue Léon Jouhaux 77183 CROISSY-BEAUBOURG, immatriculée au RCS de MEAUX sous le n° 823 406 111, représentée par son Président Monsieur Christophe POLIMURO,

Monsieur Christophe POLIMURO, au nom de la HOLDING DES COUSINS qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette dernière sera rémunérée pour ses fonctions, suivant décision de l'associée unique.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

HOLDING DES COUSINS
Représentée par Monsieur Christophe
POLIMURO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CP', written over the printed name 'POLIMURO'.